

NOROIS

La structure rurale du Sud-Finistère d'après les anciens cadastres

par P. FLATRÈS

Deuxième article ()*

LES STRUCTURES AGRAIRES

Nous entendons par structure agraire la disposition des champs, ouverts ou enclos. Nous devons étudier cette disposition d'après des documents cadastraux qui, eux, marquent les limites de toutes les « parcelles ». Lors de la confection de l'ancien cadastre, le mot « parcelle » désignait « toute portion de terrain non divisée par des séparations matérielles, située dans un même canton, triage ou lieudit, présentant une même nature de culture, et appartenant à un même propriétaire » (10). Le plan cadastral indique donc : 1^o toutes les clôtures ; 2^o toutes les limites de propriété ; 3^o toutes les limites de nature de culture (terres labourables, landes, bois, prés, etc.). La question se pose de savoir s'il indique toujours les limites d'exploitations, même lorsque celles-ci ne coïncident pas avec des limites de propriétés ou des limites de nature de culture. Selon les principes adoptés pour le nouveau cadastre, une simple limite d'exploitation doit être considérée et indiquée comme limite de parcelle (11). Ce dernier point est important dans les cas où, dans des champs ouverts, se trouvent plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire, mais détenues par plusieurs exploitations. Il est possible que, dans certains cas, aussi bien dans les nouveaux cadastres que dans les anciens, de telles parcelles n'aient pas été

(*) La première partie de cet article a été publiée dans *Norois*, n° 15, p. 353.

(10) H. HERBIN et A. PEBEREAU : *Le cadastre français*, 1953, p. 69.

(11) *Ibid.*, p. 125.

indiquées. Mais nous pensons que ces cas sont exceptionnels et ne faussent pas notre tableau général des structures agraires.

A) Etat ancien.

I. — LES CHAMPS OUVERTS.

Nous définissons « champs ouverts » des terres cultivées où des parcelles dépendant de plusieurs exploitations se trouvent juxtaposées sans clôture.

La reconnaissance des champs ouverts, ainsi définis, sur les plans cadastraux, n'est pas toujours très simple, même lorsque la différence des limites correspondant à des clôtures, et des limites de parcelles sans clôture, est indiquée de façon claire.

En premier lieu, il peut y avoir confusion entre les limites de propriété, ou d'exploitations, et les limites de nature de culture. Une pièce de terre divisée en trois parcelles peut, soit être partagée entre trois fermes, soit appartenir à une seule ferme, mais comprendre trois natures de culture : par exemple, une partie labourable, une partie en lande, et une autre en prés. En général, dans ce cas, les plans marquent la nature de culture, d'une parcelle au moins. Parfois, la disposition de la pièce de terre par rapport au relief, ou aux cours d'eau, permet d'avoir des doutes. Aussi nous ne pensons pas avoir commis, à ce sujet, de nombreuses erreurs. Pour plus de sécurité, nous avons éliminé toutes les pièces de terre divisées seulement en deux parcelles, à moins que toutes les deux ne soient marquées « terres labourables ». En effet un assez grand nombre de champs, en Finistère, pouvaient comprendre un cheintre, ou un bout de lande inculte, et ainsi former deux parcelles cadastrales, tout en constituant, de notre point de vue, un seul champ enclos.

En second lieu, lorsque le nombre des parcelles ouvertes est tel que l'on est sûr d'avoir affaire à des terres dépendant de plusieurs exploitations, il faut, avant de les indiquer comme champs ouverts, être certain qu'il s'agit de terres cultivées.

Nous avons considéré comme terres cultivées : 1° les terres labourables ; 2° les courtils (souvent indiqués sur les cadastres comme nature de culture séparée) ; 3° les prés ; 4° certaines landes dont la situation par rapport aux champs cultivés (parcelles emmêlées par exemple), ou le dessin parcellaire (parcelles incurvées attestant des labours) montrent qu'elles devaient être, ou avoir été, cultivées, à des intervalles plus ou moins longs, selon les principes du vieux système agricole breton.

Nous avons au contraire exclu : 1° les landes dont la situation (sur les hauts versants de montagnes ou collines) et le dessin parcellaire (très vastes parcelles géométriques) prouvent qu'elles étaient réellement incultes ; 2° les bois. Ceux-ci sont assez faciles

à reconnaître, car leur nature de culture est le plus souvent marquée sur les plans, et, en cas de doute, l'examen des vieilles éditions de la carte d'État-Major permet de déterminer aisément l'étendue des boisements.

1. — Répartition des champs ouverts.

L'examen de la carte (Planche I) révèle immédiatement l'existence d'une zone littorale où les champs ouverts sont prédominants ou, au moins, très nombreux. Cette zone est de largeur très variable. Elle s'étend jusqu'à une quinzaine de kilomètres de la mer au droit de la baie d'Audierne et, au fond de la baie de Douarnenez, se rétrécit jusqu'à n'avoir plus que 1 ou 2 km. Dans les régions de Plougastel-Doualas et Fouesnant elle n'est plus représentée que par quelques terroirs isolés, et elle disparaît même totalement entre La Forêt-Fouesnant et Concarneau.

Vers l'intérieur apparaît une deuxième zone où les terroirs ouverts, sans être aussi importants que sur la côte, sont nombreux et parfois notables. Cette région couvre les pays de l'Elorn moyenne, la Montagne d'Arrée, l'Est du Bassin de Châteaulin et l'Est des Montagnes Noires. A l'Ouest des montagnes d'Arrée, cette région intérieure se soude à la zone littorale sur le territoire de la commune d'Hanvec. A l'Est, le long de la frontière du Morbihan, un chapelet de terroirs ouverts relie la Montagne Noire à la commune littorale de Clohars-Carnoët.

La région la plus pauvre en champs ouverts est une zone intermédiaire couvrant l'Ouest du Bassin de Châteaulin, l'intérieur du Porzay et une grande partie du plateau cornouaillais. Les axes Quimperlé-Quimper et Quimper-Châteaulin paraissent jouer le rôle de lignes répulsives vis-à-vis des champs ouverts, et c'est la région de Quimper qui est le plus dépourvue de cette forme agraire.

L'interprétation de cette carte de répartition n'est pas facile. Aucun facteur physique ne semble jouer un rôle direct et absolu : ni le littoral, car les champs ouverts s'étendent jusqu'à des distances très diverses de la côte, ni les « montagnes », car certaines d'entre elles (Montagne Noire occidentale) sont dépourvues de terroirs ouverts, ni les plateaux, car ceux de l'Est de Quimper sont très pauvres en champs ouverts, et ceux de l'Ouest au contraire, très riches. Il semble que l'on ait affaire à une répartition de type relict, déterminée par des faits humains. Parmi ceux-ci, les faits de relations, de circulation ont dû avoir un certain rôle, et il est possible que l'expression que nous avons employée de « lignes répulsives », à propos d'axes joignant des villes doive être prise à la lettre.

L'étude des différents types de culture (courtils, prés, terres

labourables), en terroirs ouverts, permet de préciser certains faits de répartition.

Des courtils divisés en plusieurs parcelles ouvertes se rencontrent, à l'entour de certains villages, dans tout le territoire étudié. La plupart des petits points noirs portés sur la carte correspondent à de tels courtils. On constate que non seulement la zone intermédiaire définie ci-dessus est très pauvre en terroirs ouverts, mais encore que, dans cette zone, la plupart de ceux-ci ne sont que des courtils. Les courtils ouverts sont aussi assez nombreux dans l'Est du Bassin de Châteaulin et des Montagnes Noires.

Des prés ouverts se rencontrent aussi un peu partout, mais avec une densité nettement variable. Ils sont relativement peu nombreux sur les côtes, très rares dans la zone intermédiaire, mais fréquents dans la zone intérieure qui va de la moyenne Elorn aux Montagnes Noires orientales. Sur notre carte, les plus beaux terroirs de prés ouverts de cette région apparaissent comme des bâtonnets filiformes plus ou moins sinueux, et parfois en Y. Ils représentent de longues coulées de prés accompagnant les talwegs. Les communes où les prés ouverts paraissent les plus fréquents sont les suivantes : Collorec, Commana, Coray, Huelgoat, Kergloff, La Feuillée, La Martyre, Landeleau, Langolen, Le Tréhou, Le Trévoux, Leuhan, Loc-Eguiner-Landivisiau, Locunolé, Lopérec, Loqueffret, Lothey, Motreff, Plonévez-du-Faou, Ploudiry, Plounévezel, Plouyé, St-Eloy, St-Rivoal, St-Sauveur, St-Thois, St-Thurien et Scaër.

Il en résulte que la répartition des terroirs ouverts peut être résumée de la façon suivante : 1° Zone littorale : champs labourables ouverts prédominants ; courtils ouverts en certains villages ; prés assez souvent enclos ; 2° Zone intérieure de la moyenne Elorn aux Montagnes Noires : champs labourables ouverts nombreux et importants dans la Montagne d'Arrée, assez rares ailleurs ; courtils ouverts assez nombreux ; prés ouverts fréquents partout, y compris dans la Montagne d'Arrée ; 3° Zone intermédiaire : champs labourables ouverts pratiquement absents ; prés ouverts rares ; courtils ouverts çà et là, constituant la seule forme notable de structure agraire ouverte.

Ce tableau accroît encore l'impression que nous avons eue de répartition de type relicte. En effet, les champs ouverts arables ne figurent plus guère que dans les deux régions extrêmes du littoral et de la Montagne d'Arrée ; et les prés, et surtout les courtils ouverts, peuvent paraître ailleurs, comme les dernières traces d'anciennes structures ouvertes plus étendues.

2. — *Différents types de courtils et de prés ouverts.*

Il y a peu de chose à dire sur les courtils. Un courtil, par définition, est un petit enclos voisin de la ferme. La plupart de nos cour-

tils ouverts étaient de tels enclos, de forme plus ou moins régulière, mais divisés, par des lignes en général parallèles, en plusieurs parcelles qu'aucune clôture ne séparait les unes des autres. Le plus souvent, les parcelles étaient peu nombreuses, 3 ou 4 seulement. Toutefois, en certaines régions littorales, surtout dans la presqu'île de Crozon, certains villages s'accompagnaient de courtils plus vastes, divisés en nombreuses parcelles allongées et étroites reproduisant, en petit, la disposition des champs ouverts d'alentour.

Les prés ouverts étaient de caractère un peu plus divers. L'étendue de ces prairies était toujours séparée des terres arables par une clôture. Mais la forme de cette étendue était très variable. Il s'agissait souvent d'un mince liséré parallèle au talweg, mais, en certaines dépressions humides, les limites de l'étendue close étaient fort irrégulières, dessinaient des saillants et des rentrants. La même opposition se remarquait dans les formes des parcelles. Dans le premier cas, les limites des parcelles étaient en général perpendiculaires au talweg, dans le second on avait assez souvent affaire à des parcelles de formes étranges : triangulaires, trapézoïdales, etc.

3. — *Différents types de champs ouverts.*

Dans les paragraphes qui suivent, nous entendons, par champs ouverts, les terres labourables divisées en parcelles non séparées les unes des autres par des clôtures.

Un caractère important des champs ouverts finistériens, à l'époque des anciens cadastres, était qu'ils étaient presque toujours séparés, des incultes d'une part, des courtils de l'autre, par des clôtures. C'étaient donc, dans la quasi-totalité des cas, des méjous (12). Mais l'étendue et la disposition de ces méjous, et les relations avec l'habitat, étaient très variables. En allant du plus simple au plus complexe, on peut distinguer les types suivants.

a) LES MÉJOUS SIMPLES. — Ceux-ci sont souvent de dimensions assez faibles, comparables à celles des grands enclos des terroirs voisins ; ils ne comportent en général qu'un seul faisceau de parcelles. Ces méjous simples peuvent se présenter isolément ou par groupes.

Les méjous simples isolés. — Ceux-ci font souvent partie d'un terroir villageois, et les différentes fermes du village y possèdent des parcelles. Parfois aussi, ils se trouvent entre plusieurs fermes isolées, ou entre plusieurs groupes de fermes. On en trouvait un exemple à la Forêt-Fouesnant, entre La Grande Haie (2 feux) et la Petite Haie (1 feu), un autre à Fouesnant (méjou dit « Mez Gouliou », situé entre les fermes de Kerambeffedou, Kéréon, Kéranna, Kergos, Kergréis), un troisième à l'Île Chevalier en Pont-l'Abbé.

(12) Pour la définition des méjous, voir : A. Meynier, Signification et évolution du bocage, *Cahiers de l'Information géographique*, 1952, p. 37-46.

En certains cas, notamment à l'intérieur des terres, l'aspect du terrain conduit à supposer que l'on a affaire à une lande autrefois « profitée » en commun par les fermes riveraines, puis partagée et défrichée sans être enclose. Ailleurs, au contraire, il semble que l'habitat isolé ne soit pas primitif, mais soit dû à l'éclatement d'un ancien village. Enfin, il est toujours possible qu'une ferme isolée acquière des parcelles dans un méjou dépendant d'un petit groupe de fermes voisines.

Groupes de méjous simples. — Le plus souvent, dans les régions où les champs ouverts sont nombreux, les méjous simples se présentent en groupes de 2, 3, 4, etc., les méjous étant séparés les uns des autres par des enclos, des chemins, ou de simples talus.

Il est très rare que de tels groupes de méjous soient en relation avec un habitat dispersé. Nous n'en avons guère relevé qu'un exemple, à Plonéour-Lanvern, à l'extrême Sud de la commune (fermes du Méné, Kerlan, Kerlamen, Kerlivien).

Les méjous dépendant d'habitats détriplés (par exemple Kerhua, Kerhua-Izela, Goré Kerhua, en Plonéour) ou de villages-nébuleuses à fermes individualisées par la toponymie (par exemple : Pen-ar-Créac'h, Pors-Coarzac, Ruyen, Pors-ar-Goff, Pors-ar-Gall, Pors-Quintric, en St-Nic), assurent une transition avec les terroirs proprement villageois à méjous multiples, de beaucoup les plus nombreux.

Assez souvent, ces terroirs comprenaient non seulement des méjous, mais aussi des courtils, des prés ou des landes divisés en parcelles ouvertes. Le terroir de Quénécadaré, en Poullaouen, par exemple, réunissait tous ces éléments. Ceci confirme l'intérêt que nous avons déjà attaché aux prés et aux courtils divisés en parcelles ouvertes.

Le type du terroir villageois bien individualisé, comprenant des méjous, courtils, ou prés ouverts, et des enclos divers, était fréquent dans la Montagne d'Arrée et dans la zone sub-littorale.

Dans la zone strictement littorale, il arrivait que les méjous se juxtaposent sur le terroir de plusieurs villages. On obtenait ainsi un paysage curieux, ne comprenant guère que des champs ouverts, mais en même temps compartimenté par tout un réseau de clôtures. C'était le cas, notamment, à Landévennec et en plusieurs communes du Cap Sizun (Plogoff, Goulien, Cléden-Cap-Sizun en partie).

b) LE MÉJOU-PLAINE. — En certains districts, la plus grande partie du terroir était formée de parcelles ouvertes formant une vaste étendue limitée par des clôtures seulement du côté des incultes, des enclos de la périphérie du terroir, ou des courtils. Les chemins n'étaient pas clos, bordés de talus, comme d'habitude en Bretagne, mais traversaient ces parcelles de plain-pied ; c'étaient des chemins de plaine, des chemins ouverts. Aussi proposons-nous d'appeler de tels terroirs « méjous-plaines ».

Méjous-plaines villageois. — En certains cas, les méjous-plaines étaient limités au terroir d'un seul village. Ce type particulier ne se rencontrait que dans la zone littorale. Tels étaient les terroirs de Languivoa, en Plonéour-Lanvern, de Kergonan, en St-Jean-Trolimon, de Graoulinit en Pouldreuzic, de Kerouin-en-Trégunc, de Kerascouet et Kersaliou-en-Névez.

Méjous-plaines intervillageois. — Parfois la plaine n'était pas limitée à un seul terroir, mais s'étalait entre plusieurs villages ; aucun enclos, aucun chemin clos, aucun talus ne séparant les divers terroirs. On pouvait aller d'un village à l'autre en suivant des chemins ou sentiers ouverts, traversant une étendue de champs ouverts.

Ces méjous-plaines intervillageois n'existaient que dans la zone littorale, notamment dans la presqu'île de Crozon, le pays bigouden (cantons de Plogastel-Saint-Germain et de Pont-l'Abbé) et le Sud-Est du département (communes de Trégunc, Névez, Moélan, Clohars-Carnoet).

Parfois, notamment dans la commune de Plovan, le méjou-plaine, non seulement entourait des villages, mais encore était parsemé de fermes isolées. Il semble bien que ce fait ait été dû à une dispersion secondaire de l'habitat, qui a continué jusqu'à nos jours.

Le méjou-plaine, malgré son étendue et la pluralité des terroirs, restait un méjou, car l'étendue cultivée ouverte était toujours séparée des incultes environnants (marais, dunes, landes) par des clôtures. D'ailleurs ces méjous-plaines n'étaient jamais isolés au milieu des incultes, et étaient toujours limitrophes de méjous simples ou d'enclos ordinaires, au moins d'un côté.

Parfois, le plan cadastral indique des bouts de clôtures imparfaites le long de certaines limites de quartiers ou de parcelles, en divers endroits des méjous-plaines. Ces indications sont difficiles à interpréter. Il s'agissait peut-être de fausses clôtures [rideaux ou « balk » (13)]. Si au contraire, l'on avait affaire à des clôtures véritables, leur caractère imparfait ne peut guère s'expliquer que par l'une ou l'autre des hypothèses suivantes : 1° clôtures entourant autrefois un quartier complètement, et par la suite en partie abattues ; 2° clôtures au contraire en voie d'établissement. Il est difficile de trouver des arguments en faveur de l'une ou l'autre de ces hypothèses. Ces clôtures imparfaites assuraient une sorte de transition entre les méjous-plaines et les méjous simples juxtaposés, mais l'on ne peut déterminer laquelle de ces deux formes était primitive.

(13) Le mot « balk » désigne, en Angleterre, une bande de terre très étroite (50 cm environ), non labourée et servant de limite entre deux parcelles. Dans le Trégor finistérien, une telle bande s'appelle « eur hri ».

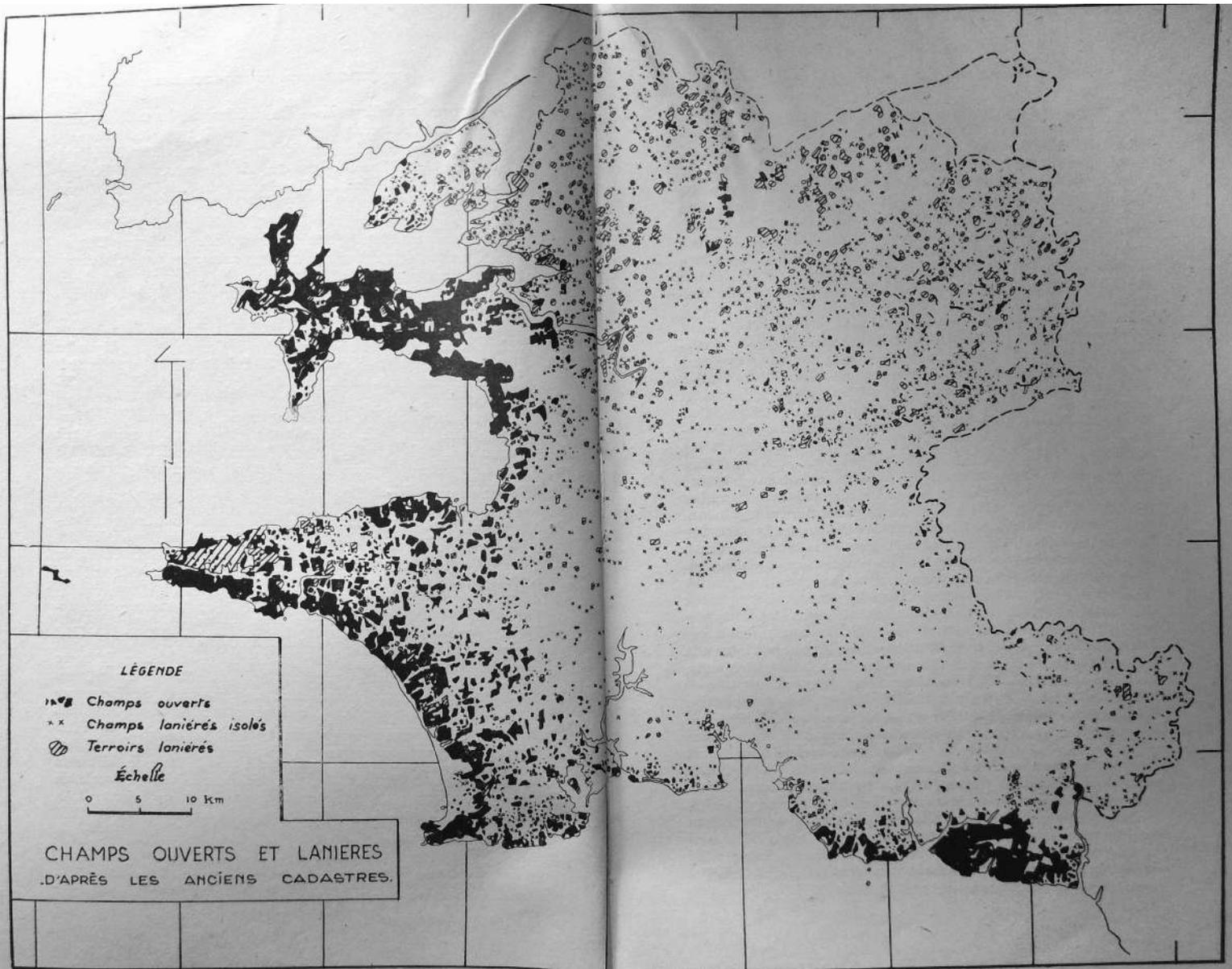


PLANCHE I.

4. — *La disposition et la forme des parcelles.*

Les parcelles des méjous bretons étaient de dimensions et de formes très diverses.

On pouvait rencontrer des parcelles de dimensions très variables, depuis les parcelles minuscules des courtils, jusqu'aux lanières de certains terroirs de Crozon qui atteignaient 400 m de long. Dans cette commune, certaines parcelles étaient particulièrement étirées. Nous avons noté, près du Moulin Kereuzen (environs de l'Aber), une parcelle de 394 m \times 3,2 m. Toutefois, sur la plupart des terroirs, les dimensions moyennes (100 à 150 m \times 10 à 20) prédominaient.

La forme des parcelles était aussi variable que leurs dimensions. La plupart, comme il est naturel, étaient longues et étroites, laniérées, mais certaines étaient rectilignes, d'autres incurvées, sans qu'on puisse en donner immédiatement une raison. L'incurvation était parfois telle que la parcelle prenait la forme d'un quart de couronne, par exemple à Kerberlivit en Crozon, à Kervizic en Plougastel-Daoulas (voir fig. 1), à Kervisiant en Esquibien. Certaines parcelles étaient en forme de S. D'autres, rectilignes sur une partie de leur tracé, s'incurvaient à l'autre bout, ainsi celles d'un des méjous de Perros-en-Crozon. Les plans cadastraux n'offrent aucun élément susceptible d'expliquer ces anomalies curieuses. Les parcelles n'étaient pas toujours de largeur uniforme. A Crozon, notamment, certaines se terminaient en pointe à un bout. Enfin, dans certains méjous des régions intérieures à enclos prédominants, les parcelles avaient des formes à la fois plus trapues et plus irrégulières que les parcelles des terroirs ouverts classiques. Ici certaines parcelles étaient en trapèzes, d'autres dessinaient des équerres. Ces formes semblent indiquer une phase de remembrement, prélude à la disparition des champs ouverts. Aussi on ne doit pas s'étonner de les rencontrer surtout dans des communes situées à la limite des grandes régions de champs ouverts : Arzano, Brasparts, Le Tréhou, Lothey, Plomelin, Pluguffan, Tréméoc.

Dans ce dernier cas, il est difficile de caractériser la disposition des parcelles dans le méjou. En revanche, les parcelles laniérées se groupent obligatoirement en faisceaux obéissant à une certaine disposition. Le plus souvent ces parcelles formaient simplement des faisceaux rectangulaires plus ou moins incurvés, placés tantôt parallèlement, tantôt perpendiculairement les uns aux autres. Il arrivait, mais très rarement, que deux faisceaux de parcelles, au lieu de se terminer par des têtes rectilignes, s'engreuaient en marches d'escalier (par exemple à Kervet en Crozon). Dans les vastes étendues ouvertes de la presqu'île de Crozon, les parcelles de certains terroirs étaient disposées en longues bandes parallèles séparées par des chemins ouverts et des têtes. Cette disposition

rappelle celle signalée en certaines communes d'Alsace par M. Juillard (14). Mais les terroirs bretons étaient un peu moins réguliers que ceux d'Alsace, et les lignes parallèles limitant les bandes étaient plus proches les unes des autres (220 à 240 m à Run-ar-C'hranc et au Hellen en Lanvéoc).

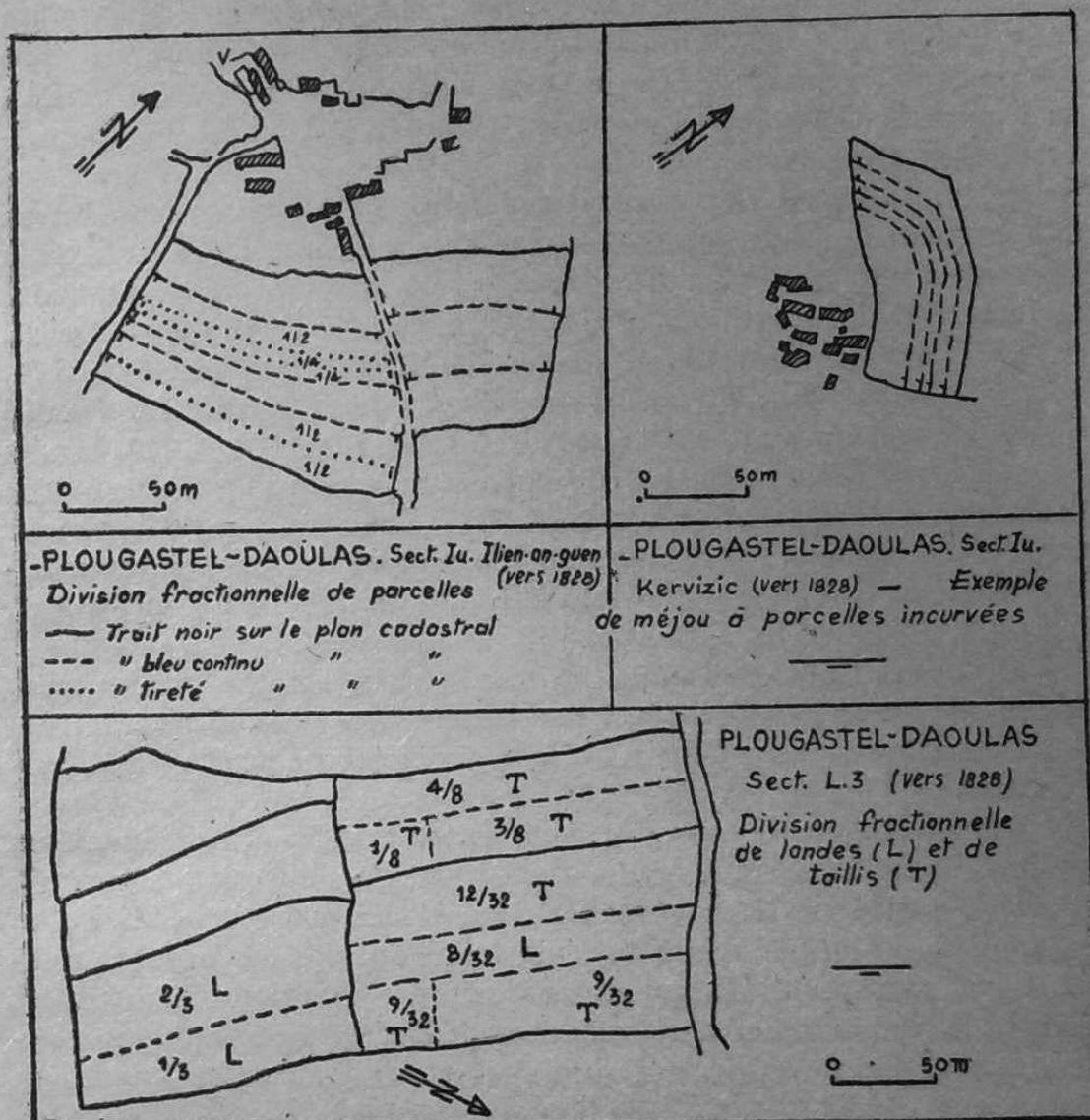


FIG. 1.

5. — Les divisions fractionnelles des terres ouvertes.

Sur les anciens plans cadastraux, les parcelles de certains terroirs ouverts portent non seulement un numéro matriciel, mais encore une indication de fraction. Par exemple, près du village de la Roche, en Cléden-Poher, les deux parcelles ouvertes d'un mésou portent l'une le n° 1132 et l'indication $1/2$, l'autre le n° 1133 et la fraction $1/2$. Non loin de là, une lande était également divisée en deux par-

(14) E. JUILLARD : *La vie rurale en Basse-Alsace*, 1953.

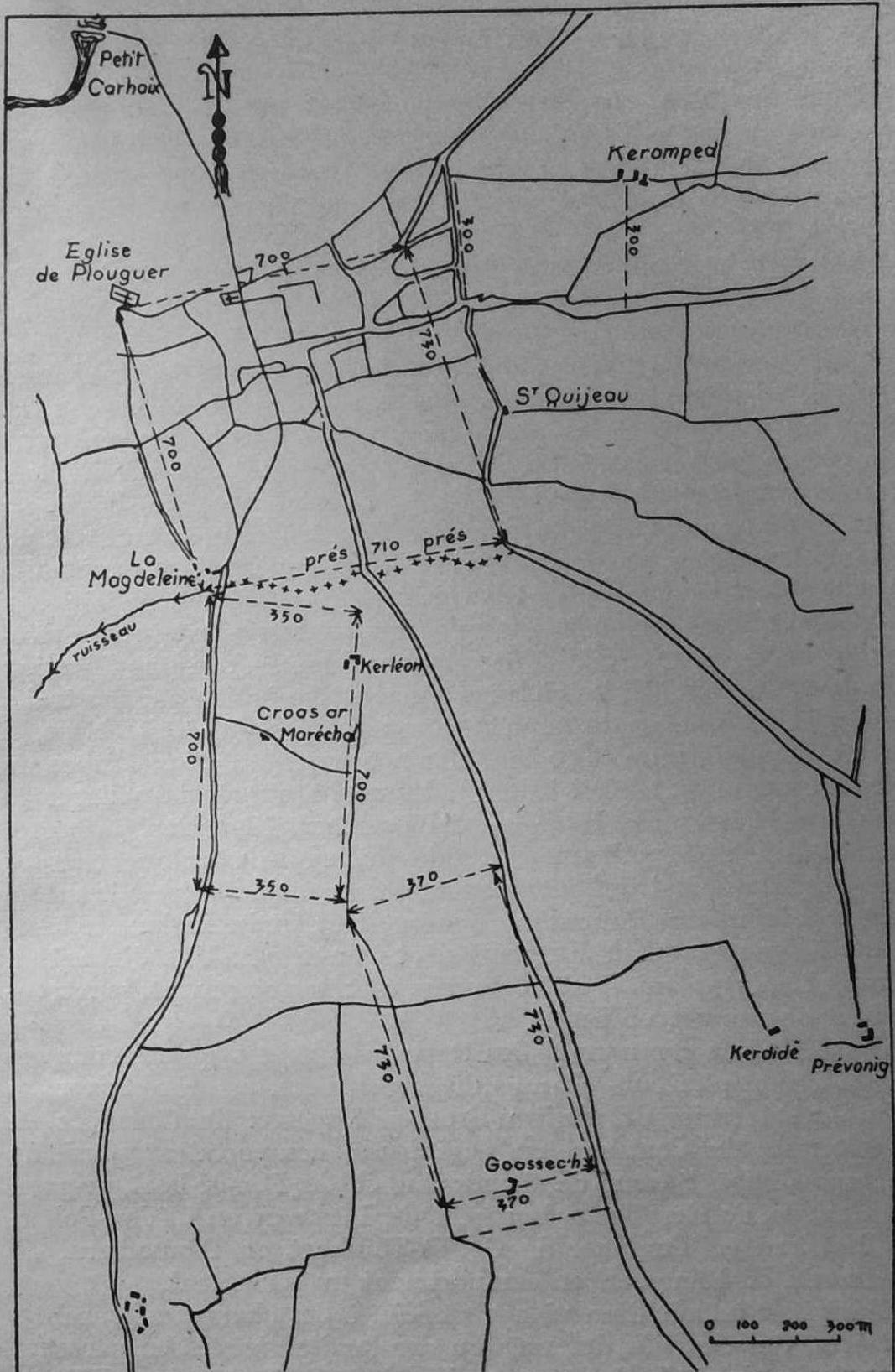
celles ouvertes portant, l'une l'indication 1096 $1/3$, l'autre 1097 $2/3$. Le dessinateur, au lieu d'utiliser deux numéros parcellaires successifs, a parfois fait usage d'un numéros bis. Par exemple, à Scaër, les trois parcelles ouvertes d'une pâture portent les indications suivantes : 174 $1/2$, 174 *bis* $1/2$, 175. Assez souvent, les parcelles portant ces indications fractionnelles sont séparées, non par un trait bleu continu, comme les parcelles ouvertes ordinaires, mais par un trait bleu interrompu : ainsi en Locmaria-Berrien (feuille D1), en Plougastel-Doualas (Lanourzel, Traouidan, Bodou), en Plounévél (Landrévoazec) (voir fig. 2).

Les fractions sont en général des demis et des tiers, mais on en trouve aussi de plus complexes. Par exemple, une pièce de terre à Lescoat en L'Hôpital-Camfrat, était divisée en 7 parcelles ouvertes, dont 4 marquées $1/5$, $1/5$, $2/5$, et $1/5$. Un pré, à Luzurien, en St-Thurien, était divisé en 4 parcelles marquées $1/2$, $1/4$, $1/6$, $1/12$. En Kergloff, entre les villages de Kergafic, La Trinité et St-Drezouarn, une lande était divisée en $3/8$, $3/8$ et $2/8$, tandis qu'une terre dont la nature de culture n'était pas précisée, était divisée en $2/17$, $3/17$, $2/17$, $2/17$ et $6/17$. Les divisions relativement complexes étaient particulièrement nombreuses en Plougastel-Daoulas : $2/7$, $1/7$ et $4/7$ — $1/4$, $1/4$, $1/6$, $1/6$, $1/6$ — $1/4$, $1/4$, $1/8$, $1/8$, $1/4$ — $1/6$, $1/6$, $1/3$, $1/3$.

La plupart des terres ainsi divisées sont des landes ou des prés, parfois des bois ; mais il n'est pas impossible que certaines pièces dont la nature de culture n'est pas précisée, aient été des terres labourables.

L'interprétation de ce système curieux est difficile. Les ingénieurs actuels du cadastre ne le connaissent plus. On pourrait penser qu'il s'agit de pièces de terre en cours de division entre cohéritiers, au moment de l'établissement du cadastre. Toutefois, le nombre relativement important de ces terres divisées fractionnellement, et surtout leur abondance particulière en certaines régions (Plougastel-Daoulas et bassin supérieur de l'Aulne) rendent cette hypothèse peu vraisemblable.

D'autre part, des divisions fractionnelles semblables ont existé en Irlande jusqu'à une époque récente. Elles s'accompagnaient fréquemment du système dit « *changedale* », c'est-à-dire que le détenteur du tiers d'une terre, par exemple, se voyait attribuer chaque année une portion égale au $1/3$ de la superficie totale de la terre considérée (ou, plus exactement, capable de produire le tiers de la récolte totale de la terre considérée), mais cette portion n'était pas toujours localisée au même endroit de la pièce de terre en question. Ce système fonctionne assez facilement sur des prés ou des landes, mais il pouvait s'appliquer aussi à des terres cultivables. On peut supposer que les indications fractionnelles de nos vieux cadastres sont les dernières traces d'usages semblables en Bretagne.



- CARHAIX ET ENVIRONS -

(D'après les tableaux d'assemblage des plans cadastraux de Carhaix et Plouguer - 1819-1820)

-  Voies et principales rues
-  Chemins et rues secondaires
-  Distances en mètres
-  Limites de Carhaix et Plouguer au Sud de la Ville

FIG. 2.

II. — LES CHAMPS LANIÉRÉS.

Nous appelons ainsi des champs enclos réguliers allongés (en principe au moins 3 fois plus longs que larges). Ces champs, assez souvent, sont incurvés et groupés en faisceaux reproduisant un dessin agraire rappelant de très près un parcellaire de champs ouverts.

Les terroirs laniérés étaient en général des terres arables. On rencontrait aussi assez couramment des courtils laniérés, mais les prés laniérés étaient très rares.

Sur les anciens plans cadastraux, champs ouverts et champs laniérés se présentent souvent dans des conditions telles que des liens entre les uns et les autres paraissent évidents. On rencontre toutes les transitions entre le terroir complètement ouvert et le terroir entièrement laniéré.

A Arzano, au milieu du méjou de Feunteunnou, se trouvait un champ laniéré enclos, de dimensions et de formes toutes semblables à celles des parcelles ouvertes voisines.

A Crozon, les méjous-plaines prédominants passent progressivement, en divers endroits, à des champs laniérés, sans modification du dessin agraire. Si les clôtures n'étaient indiquées par des traits noirs, et les limites de parcelles ouvertes par des traits bleus, il serait impossible de faire la différence entre les deux formes de structure agraire. C'était le cas, notamment, auprès des villages de Ménesquer, Kerroux, Kergouarn, Kernédern, Kerarriou.

A St-Rivoal, de petits méjous et des faisceaux de quelques champs laniérés alternaient, les champs laniérés ayant à peu près la même forme et les mêmes dimensions que les parcelles des méjous, notamment à Stumerven, à Kergourlen et Pen-arfoat. Une disposition semblable, évoquant l'unité primitive d'un terroir ouvert, se retrouvait à Locquillec, en Baye.

En certaines communes, des terroirs laniérés typiques comportaient un ou plusieurs champs divisés en deux parcelles ouvertes. Ainsi, les terroirs de Glujeau-Bras en Lopérec, du Couzanec en Loqueffret, de Coatdero en Quimperlé, comportaient plusieurs champs divisés ; ceux de Roudoulin et de Pen-ar-hoat ar-gars, en Hanvec, de Kerillic en Lopérec, de Lézervay en Cléden-Poher, de Kervern en Penhars, de Goulit-Toulhoat en Plomodiern, de Lanmorin en Plouguer, en comportaient un seulement.

Parfois le terroir d'un village associe, à des champs labourables laniérés, des courtils, des prés ou des landes divisées en parcelles ouvertes. Ainsi, Tréhonnec en Motreff, Quélennec en Elliant, Danouedel en Sizun, avaient de beaux champs laniérés et seulement un petit courtil ouvert.

Aussi l'on peut considérer les terroirs laniérés typiques (champs laniérés incurvés et groupés en quartiers) comme d'anciens terroirs

de champs ouverts, enclos sans remembrement ou après un remembrement fort incomplet, et respectant le tracé des anciennes limites de parcelles.

Nous aurons l'occasion de vérifier cette hypothèse pour certains champs laniérés actuels, qui étaient encore ouverts à l'époque des anciens cadastres.

On pourrait supposer que certains champs laniérés doivent leur origine à des subdivisions par suite d'héritage ou de vente, d'anciens champs trapus ordinaires. Le cas doit être fort rare, et n'expliquer que des champs laniérés isolés ou en tout petits faisceaux. Le village de Kerlaéron, en Ergué-Armel, nous fournit à ce sujet une contre-épreuve. Ce groupe de fermes est dû à la division en trois d'une ferme unique, au XVIII^e siècle. La répartition actuelle des terres des trois fermes montre, qu'au moment du partage, tous les champs avaient été divisés en trois. Pourtant, sur l'ancien cadastre, aucune trace de laniérage n'apparaît sur le terroir de ce village.

Nous pouvons donc être certains que tous les beaux terroirs laniérés représentent d'anciens champs ouverts. C'est pourquoi nous avons fait figurer sur la même carte les deux types de terroirs. On remarquera que les terroirs laniérés étaient très nombreux dans toute la région au Nord de l'Aulne, depuis le littoral de la Rade de Brest, jusqu'à la limite des Côtes-du-Nord. Il semble donc que dans tout ce territoire, les champs ouverts aient été, à une époque plus ou moins reculée, une forme très importante et très commune de structure agraire. Les beaux terroirs laniérés étaient plus rares sur le plateau de Cornouaille, à l'Est de Quimper. Ils n'étaient cependant pas totalement absents, et montrent que, là aussi, des champs ouverts ont existé autrefois.

III. — CHAMPS ENCLOS NON-LANIÉRÉS (Planche II).

Ce type de champs était fortement prédominant sur le plateau cornouaillais, depuis la région quimpéroise jusqu'à Quimperlé. Il était très répandu au Nord de l'Aulne, où il constituait comme le fond agraire sur lequel se détachaient les terroirs laniérés et ouverts. C'est seulement le long du littoral qu'il était rare, voire exceptionnel.

Ces enclos, par leurs formes et leurs dimensions, étaient fort divers ; ils doivent être classés en plusieurs catégories.

1. — *Les champs irréguliers.*

Ce sont des enclos aux formes compliquées, ne rappelant aucune figure géométrique simple, et dont les côtés sont souvent sinueux, au lieu d'être rectilignes ou uniformément incurvés, comme il est normal.

On peut distinguer trois types différents de champs irréguliers.

Le plus curieux et le plus localisé est celui des vastes enclos de Poullan et du Sud du Pays bigouden (communes de Peumerit, Plonéour-Lanvern, Pont-l'Abbé, Tréguennec). Il s'agit de champs très vastes (jusqu'à une dizaine d'hectares), entourant des exploitations paraissant anciennes, moyennement importantes et relativement prospères. Ces vastes enclos, qui constituent souvent la majeure partie du terroir cultivable de ces fermes, contrastent, d'une part avec le groupe de petits courtils entourant les bâtiments d'exploitation, d'autre part avec les enclos plus réguliers et de dimension moyenne et avec les méjous des exploitations voisines. Ce type agraire, que nous n'avons pu indiquer sur notre carte générale des champs irréguliers, est particulièrement difficile à étudier. Remarquons simplement qu'il se rencontre dans une région où les champs ouverts sont nombreux. Il est possible que nous ayons affaire ici à une forme exceptionnelle d'évolution des méjous.

Le second type d'enclos irréguliers, au contraire, a une répartition très nette et une origine facile à comprendre. Il groupe de vastes et très vastes enclos (5 à 10 hectares et plus), dont la caractéristique commune est la nature de culture : landes franchement incultes. La carte de répartition montre que ces enclos étaient particulièrement importants et nombreux dans les deux régions de montagnes : Montagnes Noires et Montagnes d'Arrée, et dans certaines régions particulièrement infertiles du plateau cornouaillais : bande granitique avec poches kaoliniques et dépôts superficiels allant de Moélan à Trégunc, région accidentée du cœur du pays bigouden, Pallues de Tréguennec-Plomeur. Toutefois, toutes les régions de landes n'étaient pas couvertes par ce type agraire. Beaucoup de landes, parmi les plus étendues, restaient absolument ouvertes et non partagées. D'autres, plus rares, étaient partagées et divisées en parcelles ouvertes. Ce type agraire des vastes enclos de landes était donc le résultat d'une première phase d'enclôture des incultes, caractérisée par son caractère primitif et peu systématique. Les landes ainsi encloses ne pouvaient guère servir que pour la pâture et le mottoyage.

Le troisième type d'enclos irréguliers est souvent associé au second sur les plateaux cornouaillais, mais l'est très rarement dans les Montagnes.

Au contraire des précédents, les enclos du troisième type sont de superficie modeste (un hectare en moyenne), et ils sont presque tous des champs labourables ou des prés.

Ce type agraire, assez fréquent dans les pays celtiques d'Outre-Manche, y est localisé en situation marginale sur des sols rocailleux, en des districts reculés et archaïques. Dans le Sud-Finistère, la répartition en est toute différente. Les terroirs de champs irréguliers moyens sont rares dans les Montagnes, assez nombreux sur les

plateaux de Sizun-Ploudiry et de Rosnoen, et très fréquents et importants sur les plateaux cornouaillais, notamment dans la région quimpéroise. En revanche, ils sont complètement absents des péninsules extrêmes.

La situation de ces terroirs est tout aussi curieuse. Nous avons vu que quelques-uns touchent des terroirs de landes divisées en vastes enclos. Cette situation rappelle celle de nombreux terroirs irréguliers britanniques en bordure de moors. D'autres terroirs irréguliers finistériens, en lisière de bois, et suggérant des défrichement récents, sont aussi en situation marginale (Coat-Conq en Beuzec-Conq, fermes des bords de l'Isole en Bannalec); mais la plupart des terroirs irréguliers finistériens se trouvent en l'une ou l'autre des deux situations suivantes : versants et fonds de vallées ou de dépressions, et voisinage de châteaux.

Les terroirs irréguliers les plus étendus de la région quimpéroise se trouvent au fond de larges vallées ou de dépressions tectoniques. Ce sont des prés, dans les parties les plus humides, des terres arables presque partout ailleurs, excepté sur certains versants escarpés. Il ne s'agit donc pas de terres marginales. Les prés, au contraire, étaient parmi les terres les plus recherchées, à une époque où les prairies artificielles commençaient à peine à se répandre.

Un certain nombre de terroirs entourant des châteaux s'opposaient, par l'irrégularité de leurs enclos, aux champs réguliers ou aux méjous des fermes voisines. Ainsi, les terres des manoirs de Trière, de Quélern, de Kerdreux, en Crozon, du Cosquer en Combrit, du Poulmic en Lanvéoc, du Nivot en Lopérec, de Bodérec en Loqueffret, de Lescongar en Plouhinec, de Kerminaouet en Trégunc. Parfois, le château avait disparu, mais son existence ancienne était attestée par le préfixe toponymique Les —, par exemple Lesforn en Mellac, Lesléac'h en Spézet.

2. — Champs géométriques.

A l'opposé du type irrégulier, se trouve le type des champs géométriques, aux côtés rectilignes, dessinant des figures régulières, attestant un planisme agraire, une organisation volontaire du terroir.

Outre-Manche, ce type agraire est presque général autour des châteaux et maisons de maîtres. Dans le Finistère, on vient de voir que c'étaient bien plutôt les champs irréguliers qui étaient associés aux résidences aristocratiques. Dans notre département, autour des châteaux anciens et importants, la seule trace de planisme, à l'époque des anciens cadastres, était, normalement, une longue et large allée rectiligne conduisant à la demeure principale. En quelques cas exceptionnels, on pouvait cependant noter un effort de planisme plus poussé, s'appliquant aussi aux champs.

A vrai dire, le seul terroir franchement géométrique était celui de Bellevue, en Plouhinec, qui était alors (1836), apparemment, une création entièrement nouvelle, au milieu des landes.

Ailleurs, les champs tendaient vers une disposition géométrique, qu'ils n'atteignaient pas tout à fait. C'était le cas à Prat-ar-raz en Penhars, au Grand et au Petit Moros en Lanriec, qui rappelaient la disposition subgéométrique de certains « estates » anglais.

En deux communes de champs ouverts prédominants : Moélan et Crozon, les enclos de certaines fermes isolées ou de certains manoirs, contrastant avec les méjous dépendant des villages voisins, avaient un aspect subgéométrique (Le Cosquer, Ty-an-Digor, Kerioul et Manoir de Kerivoalen en Crozon ; Manoir du Chef du Bois, Plaçamen et Kerjégu en Moélan).

3. — *Les champs réguliers.*

La plupart des champs enclos du Sud-Finistère forment comme un tissu agraire peu différencié. La forme des champs, en général quadrangulaire, n'est, ni franchement irrégulière, ni géométrique. Les côtés des champs dessinent souvent des lignes légèrement incurvées. Les dimensions de ces champs sont assez uniformes ; les enclos de un hectare environ dominant. En tout cas, les dimensions moyennes des champs ne varient pas sensiblement avec les régions.

Le seul élément qui permette de distinguer plusieurs types dans la masse des champs réguliers, est leur disposition.

a) *Disposition carrée ou parallèle aux anciennes voies.* — C'est la disposition la plus rare, et sans doute aussi celle qui serait la moins frappante pour un observateur non prévenu.

Des chemins, ou des lignes de talus, dessinent, sur le plan cadastral, les côtés d'un carré plus ou moins parfait. Ces carrés ont quelques centaines de mètres de côté. En général, les bâtiments d'une ferme se trouvent à l'intérieur du carré. Les champs entourant cette ferme sont disposés plus ou moins parallèlement aux côtés du carré, mais sans former de subdivision nette de celui-ci. Parfois, un côté du carré est formé par une ancienne voie, ou est parallèle à celle-ci.

Cette disposition agraire ne se rencontre que localement, en 6 ou 7 communes seulement. C'est autour de Carhaix qu'elle est la plus nette. La ville de Carhaix est enserrée dans un réseau de rues et de passages perpendiculaires limité de trois côtés par des chemins extérieurs, du quatrième côté par un vallon humide, l'ensemble formant un carré de 700-720 m de côté. A l'angle Nord-Ouest de ce carré se trouve l'église paroissiale de Plouguer, à l'angle Sud-Est c'est la chapelle de la Madeleine ; enfin la chapelle de St-Quijéau se trouvait non loin du quatrième côté. Il semble que l'on doive

reconnaître là les traces d'une centurie romaine, celle qui servait de cadre à la ville de Vorgium (voir fig. 2) (15).

Le long de certaines des voies romaines convergeant vers Carhaix, les chemins ou lignes de talus forment deux rectangles de 700 m \times 350 et 730 m \times 370, qui ressemblent fort à deux demi-centuries. Le long d'autres voies, se dirigeant vers l'Est et le Sud-Est, ce sont des carrés que l'on remarque, dont les côtés ont tantôt 210-220, tantôt 300, tantôt 360 m de côté. Ces carrés sont de dimensions trop faibles et trop irrégulières pour constituer les traces d'une centuriation classique. Mais la disposition agraire en carrés et le parallélisme des chemins et talus aux vieilles voies sont si exceptionnels en Sud-Finistère, qu'on doit les signaler et essayer de les expliquer.

Hors du district de Carhaix, on ne les retrouve guère que dans deux communes du Cap-Sizun, Goulien et Beuzec, le long de l'ancienne voie romaine de Douarnenez à Trouguer (Pointe du Van).

A Goulien, plusieurs villages se trouvent sur des chemins ruraux assez courts, mais parallèles à la voie romaine : Kerbizel, Lezoulien, Kernon, Kerizit. De plus, une suite rectiligne de chemins et de talus joignait la vieille voie à la crique de Porz. Canapé, en passant par Berivalen, faisant contraste avec les habituels chemins sinueux ou en baïonnette du district.

En Beuzec, à l'Ouest du bourg, les villages de Lezugar, Keranna, et, dans une moindre mesure, Kervenn, s'allongeaient parallèlement à l'ancienne voie suivant des lignes matérialisées aussi par des chemins de desserte de champs, ou des suites de talus, à une distance de 250 à 350 m de la vieille route. A Lezugar, le parallélisme était d'autant plus remarquable que la voie romaine traversait des landes imparfaitement défrichées et séparées des terres de culture du village par des lignes de talus incurvées, convexes par rapport aux landes, évoquant l'image d'un front pionnier parti de la ferme. La disposition du village n'était donc pas due à des défrichements progressifs à partir de la route, mais avait été fixée parallèlement à la route à une époque fort ancienne, antérieure à la dernière phase de mise en valeur du sol.

Au Nord du bourg de Beuzec, les chemins et talus dessinent un vague quadrillage, mais aux mailles trop irrégulières pour être tout à fait caractéristique.

A l'Est du bourg, les villages de Quiniquillic, Trémoan, Le Haf-fond, et Kermadiou, étaient disposés le long de chemins orientés soit parallèlement, soit perpendiculairement à la vieille voie ro-

(15) Sur le réseau de voies romaines, voir P. MERLAT : Considérations générales sur l'établissement d'une carte du réseau routier en Armorique ancienne et observations particulières sur une carte des voies romaines de la cité des Vénètes. *Notices d'Archéologie armoricaine*, 1955, fasc. 2.

maine, bien que le centre de ce petit district se trouvât à plus de un kilomètre de cette voie, et en fût séparé par des landes. Certaines lignes de talus et de chemins dessinaient des carrés presque parfaits, notamment à l'Ouest de Quiniquillic, où un carré de 300 m × 300 s'opposait, par son laniérage, aux champs plus trapus, et aux landes d'alentour. A 500 m au SSE de cet ensemble curieux, le terroir de Kernant offrait, lui-aussi, une disposition rare. Le terroir cultivé ancien était entouré par une ligne de talus incurvés dessinant une sorte de demi-cercle autour du village. Mais ce terroir intérieur, dont le dessin s'expliquait facilement par un défrichement local, était compris dans un quadrilatère beaucoup plus grand (500 m × 500 environ), formé, de trois côtés, par des lignes de chemins et de talus, et du quatrième par un ruisseau. Rien, dans l'évolution rurale récente du Finistère, ne peut expliquer ce dispositif. En revanche, il faut remarquer que les côtés de ce quadrilatère étaient parallèles ou perpendiculaires à la voie romaine passant à un kilomètre au Nord.

En dehors des régions de Carhaix et du Cap, l'on rencontre rarement des champs disposés en carrés. De plus, cette disposition, hors des deux régions signalées, ne paraît pas liée aux voies anciennes. Les principaux exemples de ce type agraire se trouvent dans les communes de Spézet, de Mellac et de Quimperlé.

A Spézet, dans un lobe de méandre de l'Aulne, près des fermes de Pommerit et du Hinguer, des chemins et talus dessinent un carré de 500 m de côté environ. A Mellac, le terroir du Buzit comporte un quadrilatère dont les deux côtés ont 550 m et les deux autres 500 et 625 m. A Quimperlé, les terroirs de Kervenno et Lesténac'h comportent aussi des carrés formés par des chemins et des lignes de talus, dont les côtés ont 325, 400 et 450 m de long selon le cas. On peut enfin, semble-t-il, retrouver les traces d'une disposition en carré au terroir de Kernours en Quimperlé, et dans ceux de Quillioré et Kervéon, au bord de l'Isole, en Querrien.

Si, dans toutes ces communes, la structure carrée ne paraît pas en relation avec d'anciennes voies, la toponymie locale semble, en plusieurs cas, fournir une présomption d'origine romaine. Les noms Buzit, Pommerit — comme, en Goulien, Kérizit — sont d'origine latine (Buxetum, Pomeritum, Ceresetum = la buisaie, la pommeraie, la cerisaie). Les toponymes comportant le nom du buis, en particulier, passent pour être souvent en relation avec des ruines ou des restes romains. Toutefois, l'on ne sait trop s'il faut considérer ces vocables comme simples toponymes latins bretonnés, ou comme noms communs empruntés et passés dans la langue bretonne. Dans la dernière hypothèse, leur présence n'aurait guère de signification.

Mais, en plus des toponymes en -it, les carrés agraires sont associés à des noms comme « An-Hinguer » = le vieux château, « Le-

zoulien », la cour, le château de Goulien, qui appartiennent à l'une des couches les plus anciennes de la toponymie bretonne.

Malgré les rapports de nos structures carrées avec les anciennes voies et avec la toponymie ancienne, nous nous garderons de conclure à une centuriation romaine. Sauf pour la ville même de Carhaix, les dimensions des carrés ne sont pas celles de la centurie romaine. D'autre part, l'on ne peut nulle part reconstituer un quadrillage étendu, quelle que soit la longueur du côté pris comme unité. Nous croyons toutefois qu'une influence romaine, directe ou indirecte, est la meilleure hypothèse expliquant ces structures.

b) *Les champs orientés* (16). — En certains terroirs de fermes ou de villages, les champs et chemins suivaient deux directions perpendiculaires, mais ne formaient pas de carrés. En effet, d'une part les champs de ces terroirs étaient en général allongés, d'autre part, l'orientation affectait surtout les parties centrales des terroirs. Il était rare que ceux-ci apparaissent encadrés nettement par une figure géométrique. Dans ce cas, celle-ci était un rectangle. En général, la figure de base du dispositif paraissait être une croix, et non un quadrilatère.

Il arrivait que les terroirs de plusieurs fermes voisines fussent pareillement orientés. Certaines feuilles des plans cadastraux paraissaient ainsi dominées par une orientation uniforme.

L'orientation de loin la plus fréquente des chemins et des champs était NNO-SSE. Les orientations intermédiaires entre celle-ci et l'orientation N-S se rencontraient aussi. Les orientations franchement N-S et NNE-SSO étaient peu fréquentes. L'orientation OSO-ENE, qui apparaissait parfois, se ramène à l'orientation perpendiculaire prédominante : NNO-SSE.

Un examen minutieux montre que, le plus souvent, le fait qui commande tout le dispositif est l'orientation des bâtiments de la ferme ou du village. Les fermes isolées importantes comportaient le plus souvent un long bâtiment abritant la maison et l'étable, et quelques bâtiments secondaires parallèles. Les groupes de fermes, ou les villages à terroir orienté, étaient presque toujours formés de fermes en longueur du type précédent, alignées ou parallèles.

L'étude des plans révèle que l'orientation de ces longs bâtiments commande : 1° celle des cours, aires, etc... ; 2° celle des courtils ; 3° celle du chemin desservant la ferme ; 4° de proche en proche, celle de la plupart des champs et chemins du terroir. Ces champs ont, le plus souvent, leur petit côté parallèle à la ligne des bâtiments de la ferme. Il en résulte que celle-ci est perpendiculaire à l'orientation générale des terroirs que nous avons signalée plus haut.

Ainsi, en Melgven les bâtiments de la ferme de Kernévez-Rous-

(16) L'orientation de nombreux terroirs bretons a été signalée et étudiée par A. MEYNIER. Champs et Chemins en Bretagne. *Conférences universitaires de Bretagne*, 1943, p. 161-178.

sica étant orientés OSO-ENE, les champs et les plus longs chemins du terroir sont orientés NNO-SSE. Les bâtiments de la ferme voisine de Roussica étant ONO-ESE, les champs et terroirs de cette ferme sont orientés NNE-SSO. Cet exemple est d'autant plus intéressant que le toponymie montre que Kernévez-Roussica (= Villeneuve-Roussica) est une fondation plus récente que Roussica, et établie, sans doute, sur une portion inculte de l'ancien terroir de celle-ci.

Les exemples pourraient être nombreux de fermes d'orientation légèrement différentes, déterminant des orientations divergentes de terroirs voisins. Citons Kernévez, Lannéguer, Deliec, en Pleyben, Keriquel et Kercreac'h en Bannalec.

La répartition de ce type agraire est assez curieuse. Quatre districts sont remarquables par le grand nombre des terroirs orientés. Ce sont du Nord au Sud : 1° le district léonard de l'Elorn moyen, cantons de Sizun et de Ploudiry, et particulièrement communes de Ploudiry, Loc-Eguiner, Locmélard, St-Sauveur ; 2° un petit district à l'Ouest du Bassin de Châteaulin, surtout communes de St-Ségal et Brasparts ; 3° les Montagnes Noires et leurs abords, à l'Est de Châteaulin ; 4° le plateau de Basse Cornouaille entre Odet et Ellé, depuis la commune d'Elliant jusqu'à Arzano.

Le premier district présente des caractères originaux, que nous ne pouvons que signaler ici, car il constituait certainement l'extrémité d'une région plus vaste de terroirs orientés s'étendant sur le plateau léonard. Dans cette région les orientations de champs paraissent parfois en rapport avec celles des routes. Le fait est surtout net à Sizun. D'autre part, les formes de transition entre champs laniérés et champs orientés paraissent fréquentes.

Dans le second et le troisième district, les terroirs orientés voisinent souvent avec des terroirs laniérés, mais les formes de transition entre les deux types agraires ne sont pas très apparentes. D'autre part, les orientations agraires ne paraissent pas en rapport avec celles des routes.

Le quatrième district, le plus vaste, correspond à une région typique de bocage, d'où les champs ouverts sont pratiquement absents, et où les champs laniérés sont très rares. En plusieurs endroits (notamment en Bannalec et Tréméven) les orientations agraires sont franchement indépendantes de celles des routes.

On notera l'absence presque complète de champs orientés dans les péninsules extrêmes et la Montagne d'Arrée, régions du Finistère alors les plus riches en champs ouverts et laniérés.

c) *Autres types de disposition des champs réguliers.* — Sur les anciens plans cadastraux, beaucoup de champs réguliers ne présentent pas à première vue de disposition caractéristique. On dirait un tissu cellulaire à la fois uniforme et mal ordonné. Toutefois, un examen plus poussé permet de reconnaître deux dispositions assez fréquentes.

La première est une disposition en rapport avec le relief. Les clôtures des champs suivent, soit les courbes de niveau, soit les lignes de plus grande pente. Cette disposition est surtout nette sur certaines croupes dominant des confluent, en certains points de la périphérie de terroirs de fermes situées sur les plateaux.

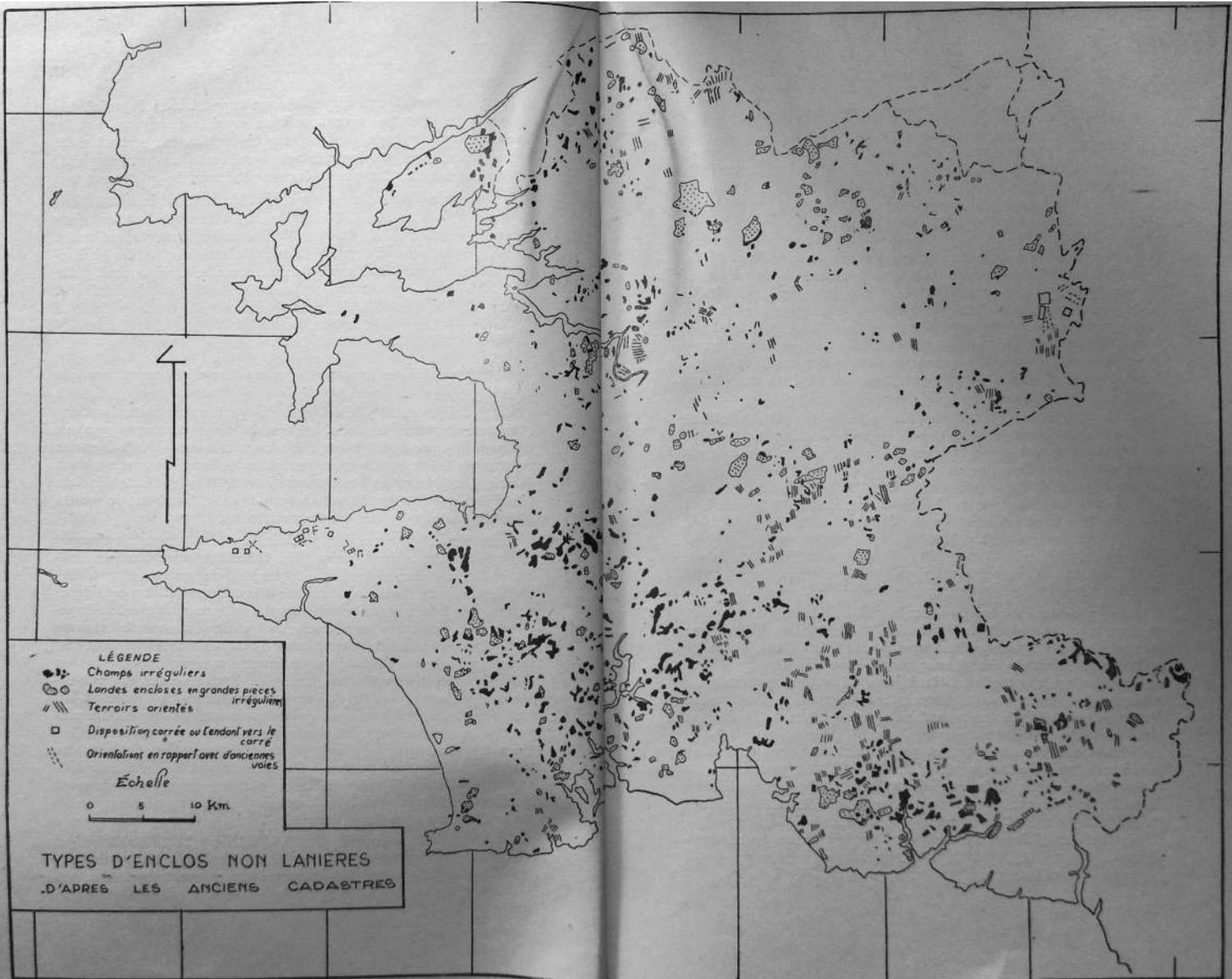
La seconde disposition est en rapport avec les incultes. Nous l'avons déjà rencontrée, comme un trait anormal, en certaines structures carrées. Il s'agit d'une ligne de talus, incurvée, entourant le cœur du terroir, et convexe face à des landes couvertes ou divisées en très vastes enclos d'apparence récente. Évidemment, cette disposition est surtout fréquente dans les régions de landes et moins visible dans les districts déjà complètement défrichés à l'époque des anciens cadastres.

B) L'origine des structures agraires des anciens cadastres.

Les anciens plans cadastraux ne portent pas d'indications attestant de manière précise une évolution des structures agraires, comparables par exemple aux indications de ruines dans le domaine de l'habitat. Cependant, l'examen attentif des plans permet, dans certains cas, d'arriver à des conclusions assez sûres, dans d'autres cas d'élaborer des hypothèses, de proposer des directions de recherches sur l'origine de nos structures agraires.

Deux faits nous paraissent certains : 1° La présence ancienne, dans toutes les régions, voire dans toutes les communes du Sud-Finistère, de champs ouverts dépendant de petits villages. Les courtils ouverts, les terroirs laniérés doivent en effet être considérés comme les traces certaines de structures agraires ouvertes disparues ; 2° La création individuelle de terroirs autour de fermes isolées, par défrichement et enclôtures d'incultes, landes ou bois. Les terroirs pionniers, en bordure de landes, comme Roz-ar-Glins en Ergué-Armel, Kerborden en Bannalec, Prat-an-Rouz et Prat-an-Roz en Penhars, Ty-Péron et Pen-an-Goarimic en St-Rivoal, St-Vio en Tréguennec, ne pouvaient guère avoir d'autre origine. La plupart de ces terroirs ont des champs plus ou moins irréguliers. Certains terroirs réguliers à ligne de talus convexe par rapport aux incultes, tel Lolurun en Le Tréhou, semblent se rattacher à la même évolution. D'autre part, les champs irréguliers entourant nombre de châteaux semblent dus à des enclôtures précoces (médiévales ?) menées par les seigneurs.

Ces deux faits ne suffisent pas à éclaircir toute l'histoire des structures agraires finistéennes. Plusieurs éléments posent des problèmes, et ne peuvent faire l'objet que d'hypothèses.



LÉGENDE

- Champs irréguliers
- ⊙ Landes encloses en grandes pieces irréguliers
- /// Terroirs orientés
- Disposition carrée ou tendant vers le carré
- Orientations en rapport avec d'anciennes voies

Echelle

0 5 10 Km.

TYPES D'ENCLOS NON LANIÈRES
D'APRÈS LES ANCIENS CADASTRES

1° *La répartition et les formes diverses des champs ouverts à l'époque des anciens cadastres.*

Cette répartition, nous l'avons vu, est du type relicté. D'autre part, les différents types de méjous simples, méjous-plaines, etc., comportent tant de formes de transitions, que l'on est tenté de les ramener à un seul type originel. Nous croyons raisonnable de supposer que ce type primitif comprenait un certain nombre de méjous simples disposés autour d'un village, et couvrant la majeure partie du terroir arable de celui-ci, mais seulement une faible partie du terroir total (qui comprenait aussi les incultes). Ce type primitif a dû rester assez pur dans la Montagne d'Arrée, où les formes agraires que nous présentent les anciens cadastres n'en étaient pas très éloignées (quelques méjous avaient été transformés en champs lanierés, quelques champs enclos aux dépens des landes).

Ce type relativement simple aurait évolué en deux sens divers selon les régions.

a) *Le littoral.* — Les régions littorales du Finistère semblent avoir été densément peuplées depuis un très lointain passé, comme en témoignent notamment l'abondance des monuments mégalithiques et le grand nombre de paroisses primitives. On peut même penser que ces districts ont connu, très tôt, une tendance au surpeuplement. Les ruines marquées sur les anciens cadastres, en tout cas, attestent un tel phénomène au début du XIX^e siècle. Dans de telles conditions, on peut s'attendre à une subdivision des parcelles des méjous, et, éventuellement, des champs nouvellement défrichés, ainsi qu'à une suppression progressive des clôtures, donnant des méjous-plaines à l'échelle villageoise ou inter-villageoise.

b) *Les plateaux intérieurs.* — Sur le plateau de Basse-Cornouaille et dans la partie centrale du Bassin de Châteaulin, il semble qu'à une époque ancienne, l'occupation humaine était fort lâche, et les incultes très importants. Aussi, une phase d'expansion démographique et agricole devait se traduire, étant donnée l'horreur apparente des Bretons pour de trop vastes terroirs, par la création de nouvelles fermes, ou peut-être de nouveaux villages sur les landes, réduisant ainsi la pression démographique dans les anciens lieux habités, les vidant même en partie, et permettant le regroupement et l'enclosure des anciennes parcelles de méjous.

Face à ces deux évolutions divergentes, la Montagne d'Arrée devrait son conservatisme agraire, d'une part au milieu naturel (faible extension des terroirs cultivables, entourés de landes podzoliques et de tourbières), d'autre part à un fait historique : la persistance, jusqu'à la Révolution, du régime social archaïque de la quevaise sur les terres monastiques.

2° *L'origine de la plupart des terroirs réguliers.*

Ces terroirs peuvent avoir une double origine : a) défrichements individuels, champ par champ ; b) remembrement et enclôture de champs ouverts. Ce que nous avons dit ci-dessus conduit à penser que l'un et l'autre processus ont eu leur part dans la création des terroirs réguliers finistériens. Le problème est de savoir si ces différentes origines se décelaient encore, à l'époque des anciens cadastres, par certains détails agraires, et quelle était la proportion des terroirs réguliers devant leur origine à chacune de ces évolutions.

Dans certains cas, on peut être tenté d'attribuer les physionomies différentes de terroirs voisins à de telles différences d'origine. Ainsi, en Leuhan, pour les deux villages de trois feux de Kerivoas et Kereneren. Le terroir du premier comportait des champs sub-réguliers, formant cercle autour des fermes, tandis que les champs du second, plus réguliers, et quelques-uns laniérés, obéissaient à un plan orienté. Il semble bien que Kerivoas ait été à l'origine une ferme de défrichement individuel, subdivisée par la suite, mais sans changement du dessin agraire, tandis que Kereneren serait le reste d'un ancien village beaucoup plus gros, aux méjous regroupés et enclos, à la suite d'un dépeuplement. Il y aurait eu ainsi une tendance à l'uniformisation des types d'habitat et des types agraires.

En revanche, pour beaucoup de terroirs orientés du plateau cornouaillais, on manque d'éléments pour se décider entre deux hypothèses : défrichement individuel, ajoutant peu à peu de nouveaux champs orientés parallèlement aux plus anciens enclos du terroir ; ou, au contraire, anciens terroirs villageois à méjous regroupés en enclos.

Aussi, nous devons laisser sans réponse la question, pourtant importante, du pourcentage des terroirs finistériens devant leur origine à des défrichements individuels autour de fermes isolées.

C) Evolution des structures agraires depuis les anciens cadastres.

Les minutes des cadastres récents marquent en rouge les limites de parcelles nouvelles, en noir les anciennes. Des crochets indiquent, le cas échéant, l'existence de clôtures le long de ces limites.

I. — Les enclôtures de landes.

Le fait capital qui ressort de l'examen des minutes nouvelles, est l'importance du mouvement d'enclôture au cours des dernières cent années. Presque toutes les landes communes ont été partagées en parcelles géométriques, en général rectangulaires. Parmi celles-ci, les plus mal situées, celles qui sont franchement incultivables, sont restées ouvertes, ou fort mal closes. C'est le cas notamment sur les hautes collines de la Montagne d'Arrée. Mais ailleurs, l'en-

clôture a été générale. Il est remarquable que les vastes enclos irréguliers qui s'étendaient sur les incultes, n'ont pas été respectés par les nouvelles enclôtures. Les anciens talus sinueux ont été abandonnés, et les landes sont maintenant recouvertes d'un réseau géométrique de talus récents. Dans les communes de la Montagne Noire et de la Montagne d'Arrée, ainsi que dans certaines communes du plateau cornouaillais, comme Plozévet, la moitié environ du territoire paraît ainsi avoir été enclose récemment. L'extension énorme des enclos fait d'ailleurs contraste avec la grande stabilité de l'habitat fermier (pentys exclus) durant la même période.

II. — *Evolution des enclos anciens.*

L'examen des minutes cadastrales antérieures à 1945 ne révèle pas de changements importants de la forme, de la superficie ou de la disposition des enclos anciens. Mais, sur les minutes les plus récentes, les destructions de talus à coup de bulldozer, menées par de nombreuses fermes depuis quelques années, font apparaître des blancs inattendus. Cette phase récente de suppression de talus affecte aussi parfois d'anciennes landes encloses il y a quelques décennies. Mais seule une enquête locale révèle de tels faits (17). On peut encore ici déplorer que les cadastres n'aient pas été renouvelés entièrement dans les années 1900, lorsque le réseau de clôtures connaissait sa plus grande extension.

III. — *Evolution des champs ouverts.*

Beaucoup de champs ouverts ont disparu depuis la confection des anciens cadastres. Seuls ceux des côtes subsistent, à peu près intacts.

Beaucoup d'anciens méjous ont été enclos sans remembrement, ou avec remembrement partiel, se transformant en champs laniérés. C'est le cas de ceux de la Montagne d'Arrée et de certaines régions sublittorales ou littorales pauvres en méjous (par exemple Loperhet).

Dans les régions intérieures, où les méjous étaient déjà rares à l'époque des anciens cadastres, beaucoup ont disparu sans même laisser comme traces des champs laniérés. C'est le cas, par exemple, à Lennon pour les méjous que le cadastre de 1813 indique à Kergoadic. Le cadastre de 1935 indique encore des parcelles ouvertes dans les taillis voisins, mais les méjous arables ont été enclos et remembrés, de sorte que seul le talus limitant taillis et terres arables se trouve sur l'emplacement d'une ancienne limite de parcelle.

Pour les méjous ayant subsisté, l'on constate parfois une diminution du nombre des parcelles (ainsi à Kermenguy, au Juch). A Lo-

(17) Fait signalé notamment à Peumerit, par M. LOUSSOUARN, professeur à Rennes.

perhet, la comparaison des cadastres de 1813 et de 1935 montre que l'incurvation d'un grand nombre de parcelles ouvertes s'est accentuée entre ces deux dates.

L'évolution de l'habitat et des structures agraires finistéennes, sans comporter de phase révolutionnaire, a donc été profonde. Les changements continuent à l'heure actuelle, sans que certaines des plus vieilles traditions concernant les divisions territoriales, les habitats, les champs, soient modifiées.

Ces caractères rendent très délicate l'élaboration d'un tableau général. On a souvent tendance à considérer comme originel et définitif un moment seulement de l'évolution. On oublie ainsi par exemple l'importance des champs ouverts à époque ancienne, et l'ampleur des enclôtures récentes de landes, précédant de peu la phase actuelle de destruction des talus.

Cependant, des traits constants subsistent : coexistence de fermes isolées et de villages, de champs ouverts et d'enclos et, surtout, petitesse des terroirs.
